

Forfait de base

Un forfait de base souscrit jusqu'au 31 décembre 2026 et résiliable annuellement, au plus tard le 31 octobre pour une date d'effet de la résiliation au 1er janvier de l'année suivante.



** Cotisation assise sur la masse des rémunérations versées par la collectivité telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie*

Socle de prestations de la convention "Forfait de base"

- Conseil statutaire individualisé
- Veille en gestion des carrières
- Informations générales sur les outils de la gestion RH
- Analyse des accidents de travail
- Animation du réseau des assistants et conseillers de prévention (ACP)
- Assurance santé - mutuelle

POUR SOUSCRIRE

1

Connexion à
"Mon espace
collectivité"
via AGIRHE

2

Menu
"Mes conventions
CDG"

3

Sélectionner
"Conventions
d'interventions
facturées
forfaitairement"

4

Dans le cadre
"Forfait de base",
télécharger la
convention à signer